Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 octobre 2020

<u>Présents</u>: Mesdames BEAL Marie-Claude, BONNARDEL Sylvie, DEFAY Mireille, DEFAY Odile, DELEAU-FERRET Blandine, GIRE-JOUBERT Patricia, GUILLOT Françoise, PEYRET Betty, ROUX-CHARRIER Delphine, VIDAL Béatrice et WIERZBA Adrienne,

Messieurs BRUYERE Claude, CARDOSO Francis, CHAPELLE Guy, CORNU André, GIBERT Henri, HABOUZIT René, LARGIER Pierre, MALOSSE Lionel, NOUVET Bernard, RIBES Marcel, RIVAT Jérôme, UGGERI Julien et VERA Jean-Christophe

Absents: Mme BAY-GUEDES Sandrine (pouvoir à Mr MALOSSE), Mme BEAUFORT Alexandra, Mme PALHIER Sylvie.

Monsieur Marcel RIBES a été élu secrétaire.

Approbation à l'unanimité des votants du compte rendu du 15/09/2020, après ajout des membres présents, absents, excusés.

Formation des élus : A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer l'enveloppe budgétaire destinée à la formation des élus à 2% du montant annuel de l'enveloppe indemnitaire possible.

Enfouissement télécom chemin de Chanavoux. Des travaux d'enfouissement TELECOM sont prévus sur la commune à FAY LA TROULEYRE, le syndicat départemental d'énergie a transmis à la Commune une proposition de participation municipale de 2 178.94 € pour le chemin des Chanavoux. Le conseil municipal a validé à l'unanimité la demande et la participation de la Commune.

Remplacement d'un conseiller municipal décédé: Le conseil municipal prend acte de l'installation de Monsieur Jean-Christophe VERA en remplacement et suite au décès de Monsieur Michel FORESTIER.

Commission d'appel d'offres: Suite au décès de Monsieur FORESTIER qui était membre suppléant de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal à l'unanimité a validé la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres et d'adjudication comme suit:

Membres titulaires:
M. RIBES
M. GIBERT
M. CHAPELLE
M. CARDOSO
M. MALOSSE
Mme BONNARDEL
M. HABOUZIT
Membres suppléants:
Mme BEAL
M. CHAPELLE
M. MALOSSE
Mme WIERZBA
Mme BEAUFORT

Compétence PLUI pour la Communauté d'Agglomération. La majorité (24voix « pour » et 1 « abstention » (M. HABOUZIT), le conseil municipal émet un avis défavorable au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Communauté d'Agglomération, le conseil souhaitant pouvoir continuer à traiter les dossiers d'urbanisme sur son territoire.

Subdélégation de la compétence eaux pluviales. A l'unanimité, le conseil municipal, approuve la demande à la CAPEV de bénéficier d'une délégation pour permettre à la commune de Saint-Germain-Laprade de continuer par convention à assurer l'investissement; la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines ».

1

Dérogation à la règle du repos dominical pour l'année 2021. Suite à la demande du CNPA (Conseil national des professions de l'automobile) en date du 19 août 2020 et conformément aux dispositions de la loi "MACRON", le conseil municipal se prononce favorablement sur les propositions de dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche pour « les commerces de véhicules automobiles » et autorise le maire à prendre un arrêté pour les dates suivantes (17 janvier, 15 mars, 13 juin, 19 septembre et 17 octobre 2021)

Contrat groupe « Risques statutaires ». A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour la signature du contrat groupe « Risques statutaires » avec Sofaxis-CNP, compagnie retenue par le Centre de Gestion. Ce contrat est conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2021. Pour financer le service proposé par le Centre de Gestion, une cotisation annuelle indexée sur la même masse salariale que celle qui sert pour la cotisation obligatoire au CDG lui sera versée sur présentation d'un titre de recette spécifique ; Le taux de cette cotisation annuelle est fixé à : 0.15 %.

Subvention à l'école de la Nature. Une subvention de 1 400 € a été accordée, à l'unanimité, à « l'Ecole de la nature » pour une participation de la commune à des journées d'éveil à la nature "semaine jardin et nature" à COLEMPCE.

Modification de la rédaction de l'objet social des statuts de la SPL du VELAY. Le conseil se prononce favorable à l'unanimité sur l'évolution rédactionnelle de l'objet social de la SPL du Velay.

Stérilisation des chats sauvages. Afin de trouver une solution pour réduire les nuisances provoquées par la prolifération des chats libres, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour passer une nouvelle convention avec la SPA ayant pour mission la stérilisation des chats libres, autorise Monsieur le maire à la signer et fixe la participation maximale annuelle de la commune à 500 € pour l'année 2020.

Régularisation foncière. Suite à des travaux de construction et à un alignement effectué sur leur propriété. Monsieur POULY souhaite céder à titre gratuit la parcelle concernée AO588. A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette cession pour la Commune et autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à cette opération.